

de la Défenderesse, et après que le dit Hormisdas Ponton a été mis en demeure de s'amender, et que toutes les formalités prescrites par les dits Statuts ayant été observées, le recours formé par la Défenderesse à l'effet de faire prononcer l'annulation de la délibération qui a exclu son mari de la Société Défenderesse, ne saurait être admis ;

Considérant, d'ailleurs, que la Demanderesse n'a pas justifié son allé- gation que la dite exclusion a été faite sans cause ni raison, mais dans le but inique de soustraire la Défenderesse au paiement des bénéfices auxquels avait droit le dit Hormisdas Ponton ; que la Défenderesse a établi, par sa preuve, l'existence de la cause qui a motivé l'exclusion de la dite Société, du dit Hormisdas Ponton ; et qu'ainsi la mesure d'exclusion ayant été justement appliquée à ce dernier, la Demanderesse est déchue, par les statuts et règlements qu'elle invoque et qui obligeaient tous les sociétaires soumis, par le seul fait de leur admission, à la juridiction disciplinaire du bureau ou de l'assemblée de la Défenderesse, du droit d'exiger les sommes qui sont réclamées par l'action ;

Considérant que le dit Hormisdas Ponton n'a jamais réclamé contre son exclusion de la dite Société ; et qu'après telle exclusion, il n'a payé ni offert de payer aucune contribution mensuelle, ni fait aucune application pour bénéfices, ni aucun autre acte de sociétaire ; et que dans les circonstances établies en preuve il y a lieu de présumer qu'il a acquiescé à la décision l'excluant de la dite Société ; par ces motifs maintient ceux des plaidoyers de la Défenderesse qui n'ont pas été rejetés et déboute la Demanderesse de sa demande et action avec dépens dont distraction est accordée à M^{re} A. O. T. Beauchemin, avocat de la Défenderesse.

St-Hyacinthe, 7 avril 1892

Ne méprisez personne

Le mépris éloigne les cœurs, et fait des ennemis, souvent irréconciliables. Les hommes pardonnent quelquefois la haine, jamais le mépris.

Si nous pouvions nous estimer toujours mutuellement, il n'y aurait que de la douceur dans la société !

C'est, dit La Bruyère, une chose monstrueuse que le goût et la facilité que nous avons de railler, d'improver et de mépriser les autres, et tout ensemble la colère que nous ressentons contre ceux qui nous raillent, nous improvent et nous méprisent. Mettons-nous, pour un moment, en la place de celui à qui nous voulons faire une offense, et nous ne l'offenserons pas. L'oubli de cette sage maxime et le désir que nous avons de nous élever au-dessus des autres, nous inspirent le penchant à mépriser. Remplis, d'ailleurs, de la bonne opinion de nous-mêmes, nous aimons à nous comparer. C'est de là que naît le mépris, qui se nomme insolence, hauteur ou fierté selon qu'il a pour objet nos supérieurs, nos inférieurs ou nos égaux.

Il ne convient à personne d'être fier et méprisant : avec ses semblables, c'est sottise ; avec les personnes au-dessus c'est folie, et avec celles au-dessous c'est ridicule.

Il n'est que trop ordinaire aussi de mépriser ceux qui sont pauvres et d'estimer les gens en proportion de leur avoir. C'est ainsi qu'on pense et qu'on agit tous les jours.

Les personnes qui sont nouvellement enrichies ne peuvent s'imaginer qu'il puisse y avoir d'autre mérite et méprisent la noblesse, l'esprit, la science, tous les avantages les plus estimables auxquels les richesses n'ont pas prêté leur éclat. C'est souvent néanmoins dans ces états obscurs que nous méprisons, — comme s'il y avait autre chose de méprisable que le vice, — que brillent les plus sublimes vertus.

Les conditions basses, où le commun des hommes se trouvent placés par la Providence, les fonctions serviles ou laborieuses qu'ils exercent dans la Société ne les dégradent point et doivent, au contraire, les rendre précieux et estimables quand il s'en acquittent bien.

Conservation de l'épargne

Épargner ne suffit pas : il faut encore prendre les mesures nécessaires pour conserver le produit de nos économies, afin de les avoir à notre disposition au moment voulu.

Vous avez entendu raconter peut-être les mésaventures trop fréquentes de bonnes ménagères qui ayant, à force de privations, économisé une petite somme la cachent dans leur paillasse ou au fond d'une armoire. Un jour, un voleur survint et ces pauvres femmes sont privées du fruit de leurs peines.

Quelquefois c'est un incendie qui fait disparaître le petit trésor, si laborieusement amassé. Enfin, et c'est là peut-être le plus grand danger, quand on a de l'argent sous la main, on est tenté de le dépenser sans y avoir suffisamment réfléchi. On se laisse aller à satisfaire des fantaisies coûteuses ou à acheter des objets utiles, si l'on veut, mais non absolument indispensables.

Les économies, si on les garde chez soi, sont donc exposés à être perdus sans retour ou dissipés sans profit réel. Il faut donc les placer, soit à la Caisse d'épargne pour qu'elles se multiplient, soit dans le Secours mutuel où elles seront centuplées.

Comité de Régie

LUNDI, 17 OCT. 1892.

Présidence de H. Langelier, écrivain, Président.

Présents : MM. J. Bernard, L. Cordeau, J. Benoit, F. Decelles, J. Leduc, J. B. Hevey, H. Langevin, F. Lajoie, E. Clapin, J. H. Blanchard et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition à cet effet de M. J. H. Blanchard appuyé par M. Jos. Bernard, les rapports de ce comité en date des 9, 11 et 14 Octobre sont approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. :

Timothée Adam, 7 octobre.

Dosithée E. Duval, 12 octobre.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Pierre Baillargeon, (Athols Mass.) du 23 septembre au 8 octobre, \$6.50.

Jos. Tangway, du 3 octobre au 17 octobre, \$6.00.

F. X. Burque, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Jos. Cabana, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Ls Laporte, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Pierre Hébert, du 3 oct. au 17 oct., \$6.00.

Octave Lajoie, du 26 sept. au 10 oct., \$6.00.

Dame Vve Félix Houle, (dernier versement, \$250.00.

Dame Vve Hil. Péloquin, dernier versement, \$250.00.

M. Henri Bessette, 20 ans, commis et résidant à St-Athanase, dont le certificat avait été laissé sur la table à une séance précédente, est déclaré admis. Et le Comité s'ajourne, après avoir expédié quelques autres affaires de routine, à lundi le 24 du courant.

Avis importants

Aux membres résidants en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale) chaque dimanche immédiatement après la grand-messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-Trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114.

JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

Encouragement

M. Emery Deslauriers, boucher et membre de l'Union St-Joseph à St-Hugues, doit commencer samedi, au marché de cette cité, le commerce en détail des viandes.

Nous espérons que M. Deslauriers obtiendra sa part du sympathique encouragement que l'on doit à sa qualité de confrère et que, d'ailleurs, son exactitude et son urbanité sauront bien lui conserver. N'oublions pas les nôtres.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et frère]

Vie de St-Jean-Baptiste, élévations contemplatives sur la vie du Saint Précurseur, par l'abbé J. B. Dervez. Magnifique volume de 360 pages in-12. Bruxelles, Société Belge de Librairie, 16 rue Treurenberg.

Cet ouvrage n'est pas un travail

exclusivement historique ; c'est plutôt une suite de méditations, d'élévations mystiques ou contemplatives écrites en l'honneur de St-Jean-Baptiste. L'auteur rapporte les passages des Évangiles ayant trait à la vie du Précurseur et fait suivre les développements historiques, philosophiques et moraux que comportent les textes sacrés. Des citations empruntées aux auteurs les plus autorisés prouvent le soin que l'auteur a mis dans la partie littéraire. La lecture de ces pages ascétiques et littéraires plaira aux personnes qui recherchent les livres dont le fond et la forme sont également recommandables ; elle édifiera les communautés religieuses qui ont la pratique de la lecture à vive voix faite en commun.

Histoire de la littérature française, par M. Tivier, doyen de la Faculté des lettres de Besançon, membre de l'Académie française. 1 vol. in-11 cartonné. Prix : 1 fr. 50. Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, Paris. Cet ouvrage fait partie d'un cours complet d'instruction élémentaire. Sans dépasser la portée des jeunes intelligences, il est de nature à donner de la littérature française une idée juste et attrayante, à préparer à des études plus complètes, à faire naître le désir et en faciliter l'accès.

"Le XXe siècle," revue d'études sociales, paraît tous les mois. Adresse : 39, rue Saintes, à Marseille, France.

Sommaire des Nos de Juin et de juillet : 1° Religion, lettre à M. de Molinari, 2° La condition de travail aux États-Unis et l'enquête *Rerum Novarum*. Conférence donnée à Paris par M. l'abbé Veuve le 4 juillet 1892. 3° Un mémorial du Cardinal Manning, par le cardinal Gibbons. 4° L'archevêque de Westminster au concile du Vatican. 5° Correspondance Réponse à une lettre sur les divers modes d'Exploitation agricole et leur rôle social. 6° Nos maîtres. Liste des périodiques et des livres.

Variétés

— Un officier d'un mérite rare, ses vertus autant que par ses talents militaires, mais d'une figure peu agréable, ayant été nommé gouverneur du Canada, les Iroquois lui voyèrent des députés pour recevoir leur alliance avec les Français. Arrivés à Québec, ils furent introduits chez le Gouverneur. Le Gouverneur de l'ambassade avait préparé un discours dans lequel il employait ce que sa langue avait de plus noble et de plus pompeux pour faire valoir la force du corps, de la hauteur de la taille, et de la bonté du général : qualités que ces sauvages estimaient de préférence. Sans de voir tout autre chose que ce qu'il avait imaginé, il sentit que le discours n'irait pas au personnage. Il se déconcerta : "Il faut que ce soit une grande âme," lui dit-il, "que le grand roi des Français a vu dans un aussi petit corps."